

<u>Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2021</u> à 20h00, à la salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

- 1. Appel nominal.
- Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021.
- 3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2021-2022.

Nomination:

- a) du président / de la présidente
- b) du vice-président / de la vice-présidente
- c) du / de la secrétaire
- d) du / de la vice-secrétaire
- e) de deux questeurs.
- 4. Nomination d'un membre à la commission des finances, en remplacement de M. André Allisson, démissionnaire.
- 5. Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports, en remplacement de M. André Allisson, démissionnaire.
- 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au préfinancement d'un montant de CHF 1'500'000.- aux comptes 2020.
- 7. Approbation des comptes 2020.
- 8. Demande de crédit de CHF 763'000.- relative à l'élargissement du chemin des Charrières à Saint-Aubin.
- 9. Informations du Conseil communal.
- 10. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. Jean-Daniel Divernois, président, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à chacun. Il est heureux de pouvoir à nouveau accueillir du public, cela permet d'entrevoir le bout du tunnel, malgré les restrictions Covid à respecter, comme les distances, le port du masque et la désinfection des mains.

Avant l'appel, il annonce les personnes suivantes, excusées :

M. D. Bubanec, remplacé par M. A. Lopez

M. M. Ignoto, remplacé par M. D. Camarda

Mme R. Javet, remplacée par Mme N. Humbert-Droz

Mme C. Wermeille, remplacée par M. P. Pringalle

M. O. Brunner, remplacé par M. M.-A. Langel

Mme S. Berger s'est excusée, malade, mais n'est pas remplacée.

Le président lit la lettre de démission de M. André Allisson, conseiller général, suite à son état de santé mis à mal par un Covid-19 particulièrement agressif à son encontre. L'assemblée applaudit chaleureusement.

Le président précise que M. Allisson a œuvré durant de nombreuses années au Conseil général de Gorgier avant la fusion. Il le remercie pour son engagement pour la région et lui souhaite un complet rétablissement. M. Laurent Affolter le remplace désormais au Conseil général.

1. Appel nominal

Mme A. Hessler-Wyser procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant-e-s mentionné-e-s ci-dessus.

Présents : 39 membres, la majorité est à 20 voix.

M. J.-D. Divernois donne lecture d'un courrier reçu concernant un point de l'ordre du jour, soit l'élargissement du chemin des Charrières. Il émane des habitant-e-s et des utilisateurs-trices du quartier de la rue des Charrières à Saint-Aubin, représenté-e-s par M. Léon Stauffer. Ce courrier est joint au présent procès-verbal.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Renouvellement du bureau du Conseil général pour la période législative 2021-2022

Président-e : M. F. Nussbaum propose **Vice président-e :** M. Th. Rothen propose Mme M. Tenot Nicati propose Secrétaire :

Vice-secrétaire : M. G. Huguelet-Meystre propose

Questeurs-trices:

M. J. Bergamin (Groupement) Mme A. Hessler-Wyser (PS) Mme D. Vantaggio (les Verts)

M. J. Felhbaum (PLR) Mme Z. Nater (PS) M. Y. Steiner (PLR)

Aucune autre candidature n'étant proposée, les personnes ci-dessus sont nommées par applaudissements.

- M. J.-D. Divernois: « Il est temps pour moi de laisser le nouveau bureau du Conseil général prendre sa place. Je vous remercie pour la confiance que vous m'avez faite. Nous sommes dans une région où il fait bon vivre, sachons la garder toujours belle et accueillante, et que vive La Grande Béroche! »
- M. Th. Pittet tient à remercier les sortants pour leur engagement et les informe que chacun recevra trois bouteilles de vin d'honneur de La Grande Béroche.
- M. J. Bergamin: Mesdames, Messieurs, je tiens d'abord à remercier M. J.-D. Divernois pour son engagement durant l'année écoulée à la tête du Conseil général. Merci à vous toutes et tous pour la confiance que vous m'accordez ce jour et j'espère que mes modestes compétences et ma disponibilité de retraité pourront être utiles dans mon nouveau mandat. Ayant de sérieux problèmes d'audition, je vous serais reconnaissant d'être tolérants à mon encontre au cas où je devrais vous demander de reformuler certaines phrases, car il m'est parfois difficile de tout saisir si plusieurs personnes devaient intervenir en même temps. Remémorez-vous vos jeunes années sur les bancs d'école quand vous deviez lever la main

pour prendre la parole. Que cette année de législature à venir se déroule comme les précédentes, en bonne entente, respect, camaraderie pour le bien et le bon fonctionnement de notre jeune et très belle Grande Béroche. Merci. »

- 4. Nomination d'un membre à la commission des finances, en remplacement de M. André Allisson, démissionnaire
- M. Th. Rothen propose M. Domenico Camarda (PS), qui est applaudi par l'assemblée.
 - 5. <u>Nomination d'un membre à la commission de l'aménagement du territoire et des transports, en remplacement de M. André Allisson, démissionnaire</u>
- *M. Th. Rothen*, au nom du groupe Socialiste, propose la candidature de la nouvelle conseillère générale suppléante, **Mme Yasree Essoo**. Elle est également applaudie.
 - 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au préfinancement d'un montant de CHF 1'500'000.- aux comptes 2020
- *M. Th. Pittet* propose que l'autorité législative accepte un préfinancement de CHF 1'500'000.- pour financer la rénovation des vestiaires du terrain de foot des Murdines à Bevaix. Il est du devoir de l'exécutif de proposer, parfois, des outils permettant d'améliorer les futurs exercices financiers. Par contre, le Conseil communal n'a pas l'autorité de décider unilatéralement de ce qui se passe avec les excédents de recettes de l'exercice comptable. Les préfinancements sont en voie d'extinction dans le canton de Neuchâtel. Le département des finances du canton est en train de revoir la loi sur les finances des communes et de l'Etat, et dans cette loi la révision supprimera complètement les préfinancements et les remplacera par la création de fonds dans différents thèmes.

Mais on est encore dans une période où les préfinancements sont possibles, et l'on se trouve dans la position d'Indiana Jones qui doit sortir du temple, la porte est en train de se refermer... il se glisse juste en-dessous... On en est là, le but étant de profiter d'un bel exercice 2020 pour préfinancer les investissements liés à ces vestiaires à Bevaix.

Les finances sont un domaine très compliqué. Il a beaucoup de chance d'avoir M. Tamburini à la tête du service qui, avec beaucoup d'énergie et d'assiduité, trouve les moyens de faire fonctionner correctement les finances de la commune.

Cette proposition fait suite à des discussions avec la commission financière et le chef du service des finances. Il encourage l'assemblée à accepter ce préfinancement pour alléger les exercices futurs en évitant de prélever dans la fonctionnelle pour amortir l'investissement qui sera fait de toute façon puisque déjà voté lors de la dernière séance du Conseil général.

- **M. J. Fehlbaum** dit que la commission financière n'a pas pu statuer sur cet objet, mais il ose imaginer qu'elle sera relativement unanime à l'accepter.
- M. D. Camarda: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport complet relatif au préfinancement de la réfection du vestiaire et de la buvette du terrain de sport des Murdines à Bevaix, une partie intégrante du projet de la nouvelle salle. Il remercie également la commission financière pour son analyse et son aval favorable. En effet, comme il l'a déjà été dit, cette somme déjà prévue et acceptée par notre législatif lors du dernier Conseil général du 17 mai sera préfinancée par une partie du surprenant excédent de notre exercice. Une utilisation qui s'inscrit dans une gestion et vision saines aux retombées bénéfiques pour nos comptes communaux à venir. Donc c'est majoritairement pour ces raisons citées que le groupe Socialiste acceptera à l'unanimité la proposition de notre Conseil communal. Merci. »

M. Gregory Huguelet-Meystre: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si on peut espérer que le temple des finances de La Grande Béroche ne devienne pas, sous le joug des réformes de la loi sur les finances de l'État et des communes, le temple maudit d'Indiana Jones, le groupe PLR salue la proposition du Conseil communal qui consiste à préfinancer, grâce à un résultat positif aux comptes 2020, un projet validé lors de la dernière séance du Conseil général. Il l'acceptera donc à l'unanimité. »

Mme M. Tenot Nicati annonce que le groupe des Verts acceptera également cette proposition de préfinancement.

M. P. Ginggen dit que le Groupement acceptera également ce préfinancement.

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté.

Soumis au vote, l'arrêté relatif au préfinancement d'un montant de CHF 1'500'000.- aux comptes 2020 est accepté à l'unanimité.

7. Approbation des comptes 2020

M. Th. Pittet dit qu'encore, et heureusement, c'est un exercice de La Grande Béroche qui se termine avec un excédent de recettes de CHF 1'700'000.-, que le législatif vient de décider d'amender grâce au préfinancement des vestiaires des Murdines. Il y aura donc un excédent de recettes sur l'exercice 2020 de CHF 200'000.- environ.

Il y a une année, on a eu de la peine à voter un budget, refusé en décembre 2019 et revoté en début d'année 2020. Le budget était déficitaire. Il a été recouru à la réserve de politique conjoncturelle pour neutraliser artificiellement le déficit et atteindre un budget équilibré.

Un an plus tard, on constate qu'il n'y a pas besoin de prélever dans cette réserve et mieux encore que l'on a un résultat positif de CHF 1'700'000.-, sans compter que l'on a déjà effectué trois provisions pour des assainissements de bâtiments, à Gorgier et à Saint-Aubin, et pour le démontage de l'ancien hangar des travaux publics à Sauges.

On peut se demander comment le service des finances peut prévoir un déficit de 1,4 million et finir avec 1,7 million ou plus de bénéfice ?

C'est parce que les informations reçues tablent sur des hypothèses, sur des prédictions fiscales. Depuis deux ans, la réforme fiscale cantonale prend ses effets, et ceux-ci ne sont pas aussi importants que le service des contributions l'avait annoncé.

Des éléments en lien avec la maîtrise des charges sont importants, notamment en termes de charges salariales. Le Conseil communal et le service des ressources humaines sont attentifs lors de remplacements ou de changements de postes, de départs naturels, à ce que les collaborateurs soient engagés de manière correcte, mais dans les moyennes fixées par les différents contrats. Cela représente une économie d'environ CHF 200'000.- sur l'exercice 2020.

Il faut cependant rester attentifs, on n'a pas encore le plein effet du Covid. Le Conseil d'Etat, via son service des contributions, prévoit que l'effet de la pandémie sur l'activité économique influencera les collectivités publiques dès cette année 2021 et peut-être quelques suivantes. La prudence reste donc de mise.

Le Conseil communal tiendra sa première séance relative au budget ce mercredi.

Un bémol est cependant à relever : seuls 25% des investissements financiers prévus ont été réalisés. C'est un constat d'échec, car il faut solliciter l'économie locale, créer du travail, créer la rotation des flux financiers. On peut dire que le Conseil communal a manqué le coche en 2020 et que l'on doit se reprendre pour cette année déjà et les suivantes.

M. Th. Rothen dit que la commission financière a examiné ces comptes dans de bonnes conditions, puisqu'elle n'a pas été pressée par les délais comme les années précédentes.

Elle a eu le temps de faire des propositions, qui ont découlé sur celle de préfinancement votée tout à l'heure.

Au nom de la commission, il remercie le Conseil communal, la direction et l'équipe du service des finances ainsi que tous les collaborateurs de l'administration.

- **M. J. Bergamin** passe les comptes en revue, avec les principales variations par rapport au budget.
- *M. S. Tamburini* intervient pour expliquer que le montant du préfinancement figurera à la page 6, au n° de compte 0293 « Préfinancement ». Cela ne figure pas dans le cahier des comptes puisque ce préfinancement a été voté il y a quelques minutes.

Le résultat de l'exercice est de CHF 1'709'856.55, moins le préfinancement.

M. J. Fehlbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR remercie le chef du dicastère ainsi que le service des finances pour le rapport extrêmement détaillé sur les comptes 2020, dont le contenu informatif et le niveau d'analyse demeurent inégalés jusqu'ici. Il va de soi que le groupe PLR acceptera ceci à l'unanimité.

Mais au moment de clôturer le 3e exercice comptable de notre commune fusionnée, il est selon nous aussi le moment de tirer certaines conclusions. Primo, pour la 3e fois consécutive, le résultat des comptes se révèle très largement excédentaire, passant d'un équivalent de plus de 10 points d'impôt avant préfinancement en 2018 à plus de 13 points en 2019 et finalement à près de 9 points en 2020, malgré la pandémie et un budget initial dans le rouge foncé. Pour votre information, le point d'impôt 2020 de notre commune s'élève à CHF 353'525.-.

Par ailleurs, le bilan de clôture laisse apparaître des réserves confortables, à savoir près de 14 millions de francs répartis dans diverses réserves de préfinancement, plus de 5,5 millions dans les financements spéciaux qui sont des fonds de réserve affectés notamment à l'adduction et l'assainissement de l'eau ainsi qu'aux ports.

Plus de 4,8 millions de réserve de politique conjoncturelle et plus de 11,6 millions de francs dans les fonds de réserve, essentiellement celui des taxes d'équipement et celui alimenté à l'époque par l'aide à la fusion, d'un montant de 5 millions, et réservé pour un projet fédérateur. Mais la réserve au bilan la plus importante est celle qui se trouve sous le libellé d'« Excédent de bilan ».

Alimenté par des bénéfices successifs des anciennes communes jusqu'en 2017, et par La Grande Béroche depuis, celui-ci se montait, avant la décision de préfinancement du point précédent, à plus de 28 millions de francs. Renseignements pris auprès du service des communes, ce matelas financier ne peut être converti en rien d'autre, même si la LFinEc devait évoluer dans les mois à venir. Cette réserve ne pourra donc servir qu'à absorber des éventuels déficits futurs. Rien d'autre.

Alors le groupe PLR est convaincu qu'il est de notre droit d'utiliser cette bonne santé financière pour accroître notre attractivité résidentielle et abaisser notre coefficient communal de 3 points pour l'an prochain, afin de rejoindre Milvignes en tête du classement des communes neuchâteloises de ce point de vue.

C'est pourquoi une motion dans ce sens a été déposée aujourd'hui même par le PLR auprès de notre chancellerie communale. Elle sera donc traitée dans notre séance du Conseil général du 27 septembre prochain. Cette même motion demande de transférer durablement la deuxième taxe prélevée sur le courant électrique, celle qui est liée au droit d'utilisation du sol, au fonds communal de l'énergie. Ceci nous permettra d'augmenter notre capacité à prendre des mesures concrètes en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Merci de votre attention. »

M. Th. Rothen: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a examiné les comptes 2020 avec toute l'attention nécessaire mais avec une modestie réelle relative à la complexité de la tâche. L'introduction du MCH2 et de toutes les règles comptables qui en découlent rendent l'opération difficile pour la plupart d'entre nous. Combien parmi nos concitoyens sont à même de comprendre les données publiées au nom de la transparence ? Finalement, la complexité de la chose est à l'origine d'un déficit

démocratique évident. Nous encourageons le Conseil communal à communiquer tant sur les comptes que les budgets avec des mots compréhensibles de chacun et en appelant par exemple un bénéfice un bénéfice, même si finalement il est absorbé par une affectation sous quelque forme que ce soit.

Le groupe Socialiste se réjouit donc d'un bénéfice de 1,7 million de francs avant le préfinancement de 1,5 million pour les vestiaires du terrain des Murdines, mais après la constitution de plusieurs réserves pour un montant de CHF 557'000.-.

Nous nous réjouissons du résultat et ce malgré la situation pandémique qui nous a durement affectés durant l'année 2020. Nous regrettons bien entendu que cette pandémie ait engendré de nombreuses économies du fait d'annulations ou de reports de moult événements. Nous regrettons encore plus que la grosse partie de ce bénéfice provienne une fois de plus de l'impôt des personnes physiques payé pour les années précédentes. Ces montants, 1,3 million de francs tout de même, ne sont pas prévisibles et pourtant ils se répètent depuis quelque temps. J'ajouterais à titre personnel que s'ils émanent de la mesure de régularisation fiscale que l'Etat avait mise en place il y a quelques années, cela veut dire que certains de nos concitoyens, à l'époque, ne payaient pas correctement les impôts qu'ils devaient, maintenant on les rattrape. Donc j'ai de la peine à me réjouir de cet effet-là, par respect pour les communes qui ont peut-être eu de la peine à boucler les exercices précédents.

Dans le domaine des investissements, c'est un peu la douche froide avec 25% de réalisations par rapport au budget. Certes la situation pandémique, l'absence de budget au début de l'année, probablement aussi d'autres circonstances particulières indépendantes de la volonté du Conseil communal sont à l'origine de ce faible investissement. Il paraît évident que notre commune souffre d'un déficit structurel important pour lui permettre de mener des projets nombreux, et prenant beaucoup de temps et d'énergie à notre administration.

L'engagement d'un ingénieur communal était une bonne chose, mais c'est probablement largement insuffisant si nous souhaitens mener autant de projets que nous le souhaiterons.

Nous avons accordé une attention particulière aux comptes forestiers, qui s'améliorent d'année en année. Souvent décriée, la situation financière de nos forêts s'améliore grâce notamment à une augmentation de la vente de bois. Nous serons pleinement satisfaits lorsque, découragés par l'efficacité d'un circuit de distribution court, des acteurs de la grande distribution présents dans notre commune renonceront à vendre du bois transporté depuis des forêts bien éloignées.

Pour terminer, nous souhaitons remercier le Conseil communal, le responsable des finances ainsi que les membres de l'administration communale pour le travail effectué durant l'année 2020. La présentation des comptes est l'acte que nous examinons ce soir, mais la bonne tenue de ceux-ci par rapport au budget est de la responsabilité de chacune et de chacun quand il s'agit de dépenser ou de ne pas dépenser inutilement l'argent public. Merci donc à toutes et tous, quelle que soit votre fonction au sein de notre commune de La Grande Béroche. »

Mme M. Tenot Nicati: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a examiné avec attention les rapports précités, soit ceux pour le préfinancement et l'approbation des comptes, et relevé les détails qui lui semblaient importants dans les documents joints aux comptes 2020.

Un grand merci aux personnes concernées pour tout le travail effectué, en particulier pour les annexes fournies, qui ont été bien utiles pour la compréhension de ces comptes très particuliers, vu qu'ils correspondaient à un budget qui ne pouvait en tout cas pas prédire la pandémie qui a eu lieu.

La question des acronymes fera l'objet d'une question écrite qui sera évoquée plus tard dans la soirée, je n'y reviens pas maintenant.

Un merci particulier au Conseil communal pour l'aide globale de CHF 430'000. - fournie à ses administrés, en espérant que cette aide aura contribué effectivement à aider les entreprises et sociétés locales pour garder la tête hors de l'eau. Nous souhaiterions cependant pouvoir disposer d'un feed-back sur les conséquences de la mise à disposition de cette somme qui avoisinait le demi-million. Ceci dans le but de pouvoir en tirer des enseignements pour le futur.

Les comptes sont donc bénéficiaires, et en plus une majeure partie de ce bénéfice peut être utilisée comme préfinancement pour la réfection des vestiaires et de la buvette du terrain de Bevaix, tant mieux.

En espérant que les investissements proposés pour le budget 2021 puissent être réalisés avec le moins d'obstacles possible, je rejoins les intervenants des deux autres groupes à ce sujet.

Mais ceci est musique d'avenir, et présentement, en ce qui concerne les comptes 2020, le groupe des Verts va les accepter à l'unanimité. En vous remerciant de votre attention. »

M. O. Porret, au nom du Groupement, remercie le Conseil communal, en particulier M. Thierry Pittet, chef du service des finances, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration des comptes annuels ainsi que du rapport annexé. Son groupe acceptera les comptes tels que présentés.

Mme D. Vantaggio donne lecture de l'arrêté modifié suite à l'acceptation du préfinancement.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'approbation des comptes 2020 est adopté à l'unanimité.

8. <u>Demande de crédit de CHF 763'000.- relative à l'élargissement du chemin des Charrières à Saint-Aubin</u>

M. M. Rognon rappelle certains éléments du dossier. Cette route excessivement étroite est utilisée par 800 véhicules par jour, représentant principalement des riverains mais aussi des enseignants du collège primaire, du trafic agricole, ainsi que des parents d'élèves pour la pose et la dépose des enfants.

L'étroitesse de la route (M. Rognon montre au rétroprojecteur la zone du tronçon concerné) ne permet pas de croiser, les véhicules sont dans l'obligation de faire marche arrière, cela génère un blocage de la circulation et un refoulement vers le centre du village.

Une des raisons qui a poussé le Conseil communal à évaluer une possible amélioration est le plan de quartier Crève-Cœur, soit 2 immeubles, 18 logements construits en haut du chemin des Charrières. L'effet de ces deux immeubles sur le trafic est quantitativement relativement minime, on parle de 13% d'augmentation. La situation est problématique depuis des années et doit être améliorée par tous les moyens.

Plusieurs variantes ont été étudiées et discutées en commissions et avec les groupes.

1ère variante : créer une route de contournement pour désengorger le trafic. Cette solution permettrait d'améliorer la situation au centre du village, mais, selon le Conseil communal, elle n'est pas proportionnelle. La commune, qui ne maîtrise pas le foncier, devrait acheter les terrains à des privés. De plus, une partie de la route aurait une pente de 60%. Cette variante coûterait plusieurs millions, le Conseil communal a par conséquent décidé de ne pas la retenir.

Sur la base d'une étude de trafic, des ingénieurs ont été mandatés pour étudier les différentes possibilités d'amélioration du chemin des Charrières.

- 1. La régularisation par des feux, variante plébiscitée par les ingénieurs pour son faible coût, environ CHF 150'000.-. Un contrat d'entretien et des travaux de génie civil ne sont pas chiffrés. Cette solution ne serait pas apte à régler le problème, car le risque de refoulement serait énorme. Actuellement, l'ancien hôpital de la Béroche n'est pas affecté, les parents utilisent son parking pour déposer les élèves, ce qui permet de décharger un peu le chemin des Charrières, mais cela pourrait changer dans un avenir proche.
- 2. Création d'une place d'évitement : c'est un entre-deux, c'est moins cher mais l'impossibilité de croiser au début de la rue demeure.

Pour les raisons évoquées, le Conseil communal demande d'accepter le rapport présenté, soit l'élargissement, lequel a pour but de fluidifier le trafic existant et améliorer la qualité de vie des riverains, des parents d'élèves, des écoliers. Afin de conserver le charme de centre de village, il a été décidé de construire un nouveau mur de soutènement avec parement en pierre partiel, ce qui rend le mur plus beau mais assez cher.

Le sujet est assez sensible, et il ressort du courrier des riverains de décembre dernier qu'ils se sentaient délaissés. Il est du devoir de l'exécutif de trouver une solution à leur problème et il espère vivement que le Conseil général l'acceptera.

M. J. Reift, pour le parti Socialiste : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout le monde est bien conscient que la circulation dans le centre du village de Saint-Aubin est très compliquée et que malheureusement nous n'allons pas vers le mieux. Si on vient depuis les Caves de la Béroche, nous avons d'abord le goulet Croix-Blanche – petit Marché, ensuite un deuxième goulet que nous appellerons la Tarentule, avant d'arriver au carrefour de la fontaine, qui nous permet soit de partir direction Sauges par la rue de l'Hôpital, soit direction Fresens en empruntant les Charrières. Avant d'attaquer le secteur dont nous parlons ce soir, on voit bien qu'il y a déjà deux autres problèmes avant ou après ce passage, selon le sens de circulation. Le service cantonal des ponts et chaussées nous apprend que le niveau d'aménagement du chemin des Charrières permet d'absorber le trafic généré par le plan de quartier.

Oui, mais excepté sur le tronçon du début du chemin des Charrières, entre son intersection avec la route cantonale et le premier virage, où il n'est pas possible de croiser. Donc tout le monde comprendra que cette route ne correspond pas, puisqu'il manque un bout.

On nous apprend aussi, dans le cadre du développement du plan de quartier, que le bureau Christe & Gygax a établi une étude de circulation financée par le promoteur. Que les charges de trafic des axes de la rue de l'Hôpital, en particulier du chemin des Charrières, sont relativement faibles, respectivement de 1'500 il y aurait 800 véhicules par jour. Et que le carrefour présente une grande réserve de capacité, environ de 50%. C'est que du bonheur... nous pouvons absorber 3'000 véhicules et 1'600 véhicules en plus. Aujourd'hui, on pourrait doubler la capacité.

Restons sérieux. La situation est déjà mauvaise aujourd'hui, et nous devons absolument réfléchir à trouver des solutions pour diminuer le trafic au centre du village et non l'encourager. Et n'oublions pas que cette route est également le chemin de l'école, des petits qu'on doit protéger. Le groupe Socialiste est tout à fait d'accord avec le Conseil communal concernant les variantes non retenues, feux, évitement ou sens unique. Mais élargir ce petit bout de route, et encore avec des dimensions réduites, et toujours sans possibilité de croiser sur un bout, pour un peu moins d'un million de francs ce qui, par ricochet, qu'on le veuille ou non, augmentera la circulation dans le centre du village et les risques pour le cheminement des enfants, ce n'est pas la solution.

Le Conseil communal a mis en place un projet ambitieux pour notre commune avec une super commission chargée de réfléchir à la circulation, aux zones industrielles, résidentielles, aux cheminements piétons, vélos, véhicules dans tous nos villages. On se retrouve demain soir. Pourquoi ne pas mettre immédiatement l'accent sur cette problématique d'accès des Charrières ? Mais pas seulement ce bout des Charrières, il y a le haut de Sauges, le village de Fresens, et tous les camions livrant l'entreprise Gaille, obligés aujourd'hui de le traverser. Et là je ne vous ai pas encore parlé des futures constructions à Sauges ou de l'éventuelle reprise d'activité de l'ancien hôpital. On voit bien qu'il est urgent de réfléchir à une solution globale et non pas juste un petit truc.

Car, qu'on le veuille ou non, au vu des transports publics, beaucoup d'habitants de notre commune ont besoin de transport individuel.

Vous l'aurez compris, le groupe Socialiste est majoritairement opposé à cette solution. Il demande à notre Conseil communal de ne pas faire un petit pansement à presque un million de francs, mais une vraie opération avec une nouvelle route, de nouveaux transports. Merci. »

Mme C. Muster, pour la commission technique, dit que le sujet leur a déjà été présenté en février dernier et renvoyé au Conseil communal pour approfondir et argumenter certaines

options, puis représenté le 25 mai dernier. Le projet d'élargissement a été considéré comme trop coûteux pour la COTEC, mais il a été signalé l'importance du procédé de réaménagement de l'arrêt de bus lié à un impératif de mise aux normes, indépendamment de l'élargissement de la route des Charrières.

La COTEC a refusé ce projet par 4 voix et 3 abstentions et souhaiterait pouvoir discuter plus amplement au sujet des différentes variantes proposées lors de la séance.

Mme D. Vantaggio : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 14 juin dernier, Les Verts ont pris connaissance du rapport relatif à l'élargissement du chemin des Charrières à Saint-Aubin.

Après avoir relaté les explications données lors de la dernière séance de commission technique, Mme Tenot Nicati nous a donné des compléments d'informations, notamment en ce qui concerne les différentes options d'aménagements envisagées avant que le Conseil communal propose cette demande de crédit au Conseil général.

Ces points ont suscité passablement de questions au sein du groupe, mais au vu des explications fournies dans le rapport et en séance de commission technique, la solution proposée nous semble la plus appropriée de toutes celles proposées. Cela obligera probablement les automobilistes à ralentir à cet endroit, tout comme cela encouragera également les gens à utiliser les transports publics ou aller à pied pour se rendre dans les alentours.

En outre, nous souhaitons toutefois espérer que les promesses stipulées dans le rapport, comme le fait de préserver les murs en pierre, seront maintenues.

Nous remercions le Conseil communal pour le rapport complet qui nous est présenté ce soir. Le groupe des Verts acceptera donc cette demande de crédit à sa large majorité. »

M. G. Huguelet-Meystre, pour le groupe PLR : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous devons traiter ce soir un sujet hautement émotionnel pour les riverains du chemin des Charrières. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, prenons un peu de recul.

En 2015, date du dernier microrecensement fédéral des transports, il a été constaté que près des 2/3 de la distance journalière ont été parcourus en voiture et que seul 1/4 l'a été en transports publics. Dans des régions comme la nôtre, le report modal, à savoir le passage de la mobilité individuelle motorisée à d'autres formes de mobilité, ne s'effectue pas aussi rapidement que dans les agglomérations. Il en résulte par conséquent un recours accru à l'automobile. Enfin, petit clin d'œil de cette statistique, les loisirs constituent le motif de déplacement le plus fréquent. Bref, s'il fallait résumer, la moitié du temps de transport s'effectue en bagnole et pour nos loisirs.

Parallèlement, autre petite statistique, la voiture moyenne s'est élargie d'environ 20% entre les années 1950 et aujourd'hui, sans compter la part grandissante des SUV.

Dès lors, si l'on mélange accroissement de la mobilité individuelle, élargissement du parc automobile et développement résidentiel, vous obtiendrez le cocktail parfait pour rendre certaines petites routes de la Béroche relativement engoncées dans leur costume d'un autre temps.

Du côté du chemin des Charrières, la situation ne semble plus tenable. Le croisement en aval du chemin n'est pas possible et des développements immobiliers laissent entrevoir une situation allant en se péjorant. D'ailleurs, les riverains se sont mobilisés, nous en avons encore eu la preuve ce soir.

Il est donc nécessaire d'agir. Et on peut saluer en ce sens le Conseil communal qui souhaite ce soir proposer une solution à ce problème.

En ce qui concerne le groupe PLR, ce dernier est divisé sur la solution proposée. Si certains saluent un projet bien ficelé, d'autres préféreraient des solutions visant à ne pas concentrer la circulation au centre du village. Des pistes ont été esquissées, notamment un accès depuis le nord vers la jonction autoroutière, ou alors la création d'une boucle via le chemin des Sorcières. Si tous les chemins mènent à Rome, certains sont particulièrement coûteux à réaliser et entretenir, alors que d'autres semblent techniquement difficiles à réaliser.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR ne s'est pas encore fait de religion sur ce point. Il est clair que les éclaircissements apportés au début par le conseiller communal en charge peuvent être de nature à clarifier leur position, raison pour laquelle à l'issue des prises de

parole nous vous demanderons, Monsieur le président, une petite pause afin de débattre entre nous. Je vous remercie pour votre attention. »

M. F. Nussbaum: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance du rapport concernant l'aménagement de la rue d'accès liant le centre du village de Saint-Aubin au lieu-dit les Charrières.

Il est clairement reconnu que le trafic est important et que la sécurité est en déficit majeur. Le Groupement remercie le Conseil communal pour ses investigations à améliorer la sécurité de cette artère de liaison. Toutefois, nous sommes dubitatifs, voire inquiets des effets secondaires du trafic résultant des immeubles existants, des immeubles futurs, ainsi que de la circulation non négligeable venant de Fresens traversant le village de Saint-Aubin.

Les tendances actuelles sont de limiter au maximum le trafic au centre du village par des zones de rencontre. Ou alors des artères de contournement de villages. Certes, nous sommes conscients que les contraintes juridiques et financières ont une autre dimension. Nous sommes également convaincus que nous devons penser Grande Béroche, « Grandeur Nature », aussi pour les voies de communication.

Le Groupement est sensible à maintenir une sécurité ainsi qu'une bonne qualité de vie au centre du village de Saint-Aubin. En liaison à ces éléments, le Groupement appliquera la liberté de vote. Merci de votre attention. »

M. F. Del Rio dit qu'il entend bien que les problèmes sont multiples et qu'il y a des goulets d'étranglement ailleurs dans nos villages. Une priorisation est en cours. On connaît les endroits qui posent problème et on s'y attaque gentiment. Mais pousser des bâtiments existants est compliqué.

Le service des ponts et chaussées est garant du respect des règles et a le devoir d'interdire un projet s'il va générer une situation de risque insupportable. Ce service a dit qu'il y avait un problème sur les 50 premiers mètres et qu'il encourageait le Conseil communal à se pencher sur cette question. Il n'a jamais conditionné l'octroi du permis de construire à cette étude et à la réalisation de ces travaux.

Il faut bien croire les professionnels à un moment donné. Chacun a sa vision et une expérience de la route quant aux croisements faciles ou difficiles. Il faut savoir raison garder lorsqu'un spécialiste dit que la capacité est largement suffisante, il faut quand même le croire.

Il montre quelques slides de la traversée du centre de Saint-Aubin et les commente. Il emprunte lui-même fréquemment cette rue, n'importe quel jour de la semaine ou du week-end. Il faut parfois manœuvrer ou anticiper, mais cela se passe toujours bien. L'insécurité ressentie par les piétons ou les automobilistes contribue à la sécurité, chacun sachant qu'il doit faire attention à cet endroit.

La centaine de véhicules supplémentaires qui emprunteront le chemin des Charrières fera passer le nombre de véhicules journaliers dans la rue du Temple de 2'200 à 2'300. C'est donc cette différence qu'on doit considérer, soit 4%.

Le problème est clairement identifié, soit le croisement impossible. La solution proposée est coûteuse en raison de la configuration du lieu. L'arrêt de bus pèse dans la balance dans le crédit, mais également la volonté de réaliser des murs et un espace de qualité.

Il a bien pris note des idées d'artères de contournement. Il s'agirait de quelques kilomètres de routes à réaliser, dans des conditions difficiles au niveau de la topographie. De plus, les propriétaires fonciers ne sont pas obligés de vendre et il y a également le souci des zones agricoles à traverser. Cela prendrait au moins une décennie, pour preuve le contournement de Montalchez qui n'est toujours pas réalisé, bien que la problématique ait été confirmée et avérée par les spécialistes.

Il ajoute encore que ce projet a du sens et que si la volonté politique était de créer une route de contournement pour complètement soustraire le trafic au milieu du village, il faut comprendre qu'il s'agit d'un autre projet.

Cette augmentation de trafic de 4% n'est pas déterminante, selon les spécialistes. Il est clair que si un jour il survient un problème, ce sera toujours un de trop. On peut constater qu'aujourd'hui cela se passe relativement bien.

S'agissant des autres études encore nécessaires dans d'autres endroits relevés précédemment, elles sont en cours ou leur pertinence va apparaître dans le cadre du processus PAL.

L'enjeu aujourd'hui n'est pas forcément de construire une route de contournement pour régler tous les problèmes à travers tous les villages, mais de régler ce problème localement, lequel empêche d'utiliser convenablement ce tronçon de route. Les gens ne peuvent simplement pas croiser et la visibilité est insuffisante.

- *M. Th. Rothen* remercie M. Del Rio pour ces explications. Il s'interroge cependant sur le fait qu'on dise que finalement la situation dans le village de Saint-Aubin n'est pas si grave, qu'il a une capacité d'absorber un trafic supplémentaire généré par le développement du quartier Crève-Cœur. Par contre, quand on parle d'un feu bloquant par période, il semble que là le trafic serait énorme et causerait des bouchons jusqu'aux Caves de la Béroche. Qui croire ? Est-ce que la solution proposée satisfait les gens du quartier qui se sont plaints ? On ne l'a pas entendu.
- **M. F. Del Rio** répond que la question du refoulement et celle de la sécurité au centre du village sont deux choses différentes. Le refoulement va simplement créer un blocage total de la circulation, c'est de cela qu'on parle.

Mme M. Cuche remercie MM. Del Rio et Rognon pour leurs explications. Elle désire préciser que les statistiques données représentent une photographie globale de la circulation, mais elle n'a pas entendu de biais. L'un des biais qu'elle peut mentionner en étant habitante de La Grande Béroche est que, connaissant la problématique du centre du village et de celle du chemin des Charrières, elle évite souvent ce passage. À son avis, dès le moment où la route sera élargie, les personnes passeront plus régulièrement par-là, générant une augmentation de trafic. Ces réflexions ne rentrent pas dans les statistiques.

Elle comprend que le problème du chemin des Charrières est une urgence, mais on oublie les goulets du centre du village, qui sont un manque de sécurité pour les enfants.

Elle se demande, en cas de réalisation de l'élargissement, si la même énergie sera engagée pour trouver une solution pour le contournement de Montalchez et également à Fresens, qui subit journellement la traversée des camions.

M. F. Del Rio dit qu'il ne s'agit pas de statistique, mais de comptage et de génération de trafic puisque l'on connaît exactement le nombre de places à disposition pour le nouveau quartier. Il n'y a pas d'autres possibilités de développement dans ce coin-là, c'est la dernière parcelle, la loi sur l'aménagement du territoire ne va plus dans le sens du développement autour des villages et des centres.

Quant aux autres projets, le Conseil communal voudrait y consacrer plus de temps, d'énergie et d'argent. Mais cela ne compromet en rien le fait de s'attaquer aux projets importants, comme le contournement de Montalchez. Il comprend qu'il y ait quelques soucis quant aux camions traversant le village de Fresens, c'est une question qu'il s'agit de creuser de manière objective, car il y a un côté subjectif très important. Si l'on doit arriver à la conclusion qu'il faut créer des routes de contournement, cela prendra encore du temps.

Il encourage chaque citoyen qui subit une situation insupportable en termes de sécurité d'en faire part au Conseil communal, lequel commence vraiment à avoir une connaissance sérieuse du territoire de la commune.

M. J. Lopes de Jesus dit que ce qui le gêne ce n'est ni la demande de crédit, ni le montant, mais qu'on ne veut pas résoudre le problème et qu'on le repousse plus loin. Cela est clair et précis. Il est surpris d'entendre ce soir que 4% de plus, ce n'est rien. Quand ça convient, on dit que c'est beaucoup, quand ça ne convient pas, on dit que ce n'est pas grand-chose. Tout le monde cherche à éviter du trafic dans les centres villageois. Il est également surpris qu'on dise que ce n'est pas un problème de traverser Saint-Aubin. Pour lui, la solution à court terme est de passer par des feux. Il faut absolument étudier la variante d'une route, car aujourd'hui on peut faire tout ce que l'on veut. C'est clair qu'elle a un prix. On sait que le prix d'un kilomètre de route varie entre 3 et 5 millions. Si on le veut, on a les moyens de le réaliser.

Quand on dépense 15 à 20 millions pour construire des grandes salles, on peut aussi dépenser des millions pour faire une bonne route pour soulager nos villages.

Mme M. Tenot Nicati dit que personnellement elle était d'avis d'installer des feux de signalisation, mais en étudiant le sujet de manière plus approfondie avec son groupe, ce dernier s'est rallié à la décision du Conseil communal. Premièrement, le groupe des Verts n'est pas favorable à la création de routes qui passeraient à travers de magnifiques parcelles agricoles.

En plus, mettre la route en sens unique n'augmenterait pas la sécurité, au contraire. Il est connu que dans ce cas les gens roulent plus vite.

Elle-même habite au bord d'une route limitée à 30 km/h où il est difficile de croiser, les gens sont donc obligés de ralentir. Depuis 15 ans, il n'y a eu aucun accident, même sans la présence de miroirs extérieurs.

Le problème avec les feux, c'est que les gens s'arrêtent mais redémarrent dès qu'ils passent au vert, cela génère des nuisances ; elle n'est pas sûre que cela soit la bonne solution.

Les réponses apportées par M. Rognon en commission technique au sujet de la sécurité des piétons et des vélos en cas d'élargissement de la route, le fait de savoir que les véhicules seraient forcés de ralentir tout en croisant l'ont convaincue. L'option présentée est rapide à mettre en place et permet une amélioration pour les habitants de tout le quartier.

M. M. Rognon répond à Mme Cuche. Il pense qu'elle a compris que le Conseil communal envisageait de construire une route pour une circulation extrêmement aisée. Il en est désolé et précise que ce n'est pas du tout la volonté du Conseil communal, mais celle d'améliorer une situation très difficile. Le but n'est pas de rendre ce tronçon le plus praticable du monde, mais que l'on puisse croiser sans créer des colonnes de voitures qui doivent reculer et repoussent le trafic au centre du village.

Quant aux goulets d'étranglement, ils sont praticables dans le sens où l'on peut croiser. Il y a des situations compliquées mais où l'on a une bonne visibilité. Cela réduit la vitesse dans le centre des villages et c'est le but de ces goulets d'étranglement.

M. J. Bergamin annonce une suspension de séance de 10 minutes, comme demandé par le groupe PLR.

Fin de la pause, reprise de la séance.

M. G. Huguelet-Meystre dit que le groupe PLR remercie pour ce temps de réflexion. Il en résulte que le groupe est toujours divisé, avec un tiers pour, un tiers contre et un tiers qui s'abstient, donc le groupe n'est ni pour, ni contre, bien au contraire...

Cependant, une solution doit être apportée sur ce secteur. Ce qui est craint est que l'élargissement proposé aujourd'hui s'avère soit une solution, soit le problème de demain. Cela pose le problème de l'investissement. La question de la route de contournement d'un accès par le nord pourrait trouver une meilleure adhésion que le projet proposé aujourd'hui.

La question qui pourrait se poser est : dans l'intervalle des 10, 20 ou 30 ans avant une telle réalisation, doit-on investir dans l'élargissement à CHF 760'000.- proposé aujourd'hui ou dans une solution moins chère comme d'autres évoquées ce soir. Chaque membre du groupe PLR votera en son âme et conscience, tout en souhaitant que la solution retenue soit durable.

- *Mme N. Vauthier* annonce que le parti Socialiste propose de renvoyer le sujet en commission, après consultation de l'avis des habitants. Cela permettrait d'avoir le temps de reprendre les éléments qui n'ont pas été pris en considération par le service des ponts et chaussées.
- *M. J. Bergamin* prie les membres du Conseil général de se positionner sur cette demande du parti Socialiste.

- **Mme M. Tenot Nicati** intervient pour annoncer que le groupe des Verts serait favorable à cette proposition de report pour autant que cela soit traité très rapidement, soit lors du prochain Conseil général si c'est possible.
- **M. M. Rognon** dit qu'il fera ce qu'il peut pour accéder à cette demande. Cela prendra du temps, il ne peut pas garantir que ce sera possible encore cette année. Il mettra l'énergie qu'il faut pour que cette situation soit améliorée.
 - Soumise au vote, la proposition du groupe Socialiste de renvoyer cet objet en commissions est acceptée par 27 oui contre 8 non et 4 abstentions.

9. Informations du Conseil communal

M. Th. Pittet: « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal est en retard dans les délais de réponse à 4 motions: une motion du groupe PLR demandant l'étude de l'implantation d'une ferme solaire sur la couverture de l'autoroute N5 à travers le village de Bevaix, une motion qui s'intitule « Projet de développement économique de l'ancien hôpital de la Béroche - étude de faisabilité (avec changement d'affectation de la zone) en vue de sa transformation en Hôtel pour les entreprises », une motion du groupe Socialiste en faveur du projet « Nature au sein de La Grande Béroche » et finalement une motion PLR visant à accroître des versements au fonds communal de l'énergie, avec une motion amendée sur cette partie-là, annoncée par M. J. Fehlbaum.

Pour commencer, nous vous prions de nous excuser pour ce dépassement de délais de traitement. Nous tenons également à vous assurer que ce retard n'est pas intentionnel, pour aucune des motions précitées. Il n'y a pas de pression politique de l'un ou l'autre des groupes sur les conseillers communaux en charge, comme cela a pu être fantasmé l'an dernier sur d'autres dossiers.

Même si l'on peut expliquer une partie du retard en lien avec les contraintes de la pandémie, notamment liées à des reports de séances de travail, pas de réponses ne veut pas dire que le travail ne se fait pas. Cependant, il est important de constater que le taux d'activité de 50% des membres de l'exécutif est insuffisant pour mener à bien toutes les missions qui lui sont confiées

Par ailleurs, bien que travaillant réellement à un taux dépassant largement ces 50% prévus, le Conseil communal est contraint d'effectuer des choix quant aux dossiers à traiter en priorité. Et la décision qui est prise à l'instant devra faire partie de ces choix.

Il prend ainsi du retard sur d'autres dossiers qui sont relégués au second plan malgré leur importance. Ne dit-on pas d'ailleurs que choisir c'est renoncer ? C'est souvent l'urgence qui dicte le choix du traitement.

Dans le courant de l'automne 2021, le Conseil communal reviendra auprès de votre autorité et vous présentera un rapport au sujet de son travail, en relation avec son taux d'activité. Des solutions pour augmenter l'efficience vous seront également proposées.

Tout en réitérant nos excuses pour ces retards, nous vous remercions de votre attention. »

- **M. Th. Pittet** annonce que ce jour, le 21 juin, 59,8%, autant dire 60% des bons des commerçants ont été dépensés par les citoyens de la Béroche et payés aux commerçants et artisans qui les ont acceptés. Il reste encore 9 jours pour que les 40% restants soient utilisés par les personnes qui ne les ont pas encore dépensés.
- *M. Th. Pittet* informe l'assemblée des dates des prochaines séances de Conseil général pour le 2e semestre 2021: **27 septembre 15 novembre 13 décembre**.
- M. T. Egger rappelle que le Conseil général a accepté le 14 septembre 2020 un crédit permettant la transformation de l'ancienne administration de Gorgier. Malgré les

complications survenues lors des travaux, il peut annoncer que les délais seront tenus et les locaux seront prêts pour la rentrée d'août 2021.

- M. Hassan Assumani informe l'assemblée que le rapport déposé sur les tables concerne les activités de Kallo 2019 – 2020. Il n'y a pas eu beaucoup d'activités durant cette période à cause de la pandémie. L'éducateur a malgré tout fait du bon travail, essayant de mener des activités hors murs. Il a été remercié par le Conseil communal.
- M. Th. Pittet informe le Conseil général des changements concernant le bureau du Conseil communal, pour la période allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 :

M. Hassan Assumani Président : Vice-président: M. Maxime Rognon Secrétaire : M. Tom Egger Vice-secrétaire : M. François Del Rio Membre : M. Thierry Pittet

Les conseillers communaux sont applaudis par l'assemblée.

10. Résolutions, interpellations et questions écrites

Mme D. Vantaggio donne lecture d'un courrier de Mme M. Tenot Nicati, du groupe des Verts, au sujet de l'usage d'acronymes dans les rapports présentés en séances de commissions et/ou de Conseil général. Ce courrier est joint au présent procès-verbal.

M. Th. Pittet répond à Mme Tenot Nicati qu'effectivement ces acronymes sont à la mode. Dans la plupart des rapports, lorsqu'un acronyme apparaît pour la première fois, il est également écrit en toutes lettres. Il est ainsi compris dans le reste du rapport.

Il serait possible de proposer un lexique, mais cette liste pourrait s'avérer très longue. Il ne peut pas dire que le Conseil communal pourra répondre favorablement à cette demande, mais il sera attentif et le plus clair possible dans les rapports afin qu'ils soient compréhensibles et que le Conseil général puisse faire les bons choix au niveau des votes. C'est aussi dans l'intérêt du Conseil communal.

Mme M. Tenot Nicati se déclare satisfaite de la réponse de M. Pittet.

M. Th. Pittet souhaite à chacun un bel été et de bonnes vacances avant la reprise des séances de commissions.

La parole n'étant plus demandée, *M. J. Bergamin* lève la séance à 22h06.

La rédactrice du procès-verbal

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Anne Cosandier Adjointe au chancelier

La vice-présidente, Aïcha Hessler-Wyser Donatella Vantaggio

La secrétaire,

Saint-Aubin-Sauges, le 27 septembre 2021

Annexes : courrier des habitants du quartier des Charrières

courrier de Mme M. Tenot Nicati, groupe des Verts

Les habitants et les utilisateurs du quartier et de la rue des Charrières 2024 Saint-Aubin

2024 Saint-Aubin, le 15 juin 2001.

Au Président du Conseil Général de la Grande Béroche M. Jean-Daniel Divernois Chemin de la Payaz 10 2025 Chez-leBart

Concerne : Circulation de la rue des Charrières et inconvénients de croisement sur ladite rue.

Monsieur le Président,

Les habitants du quartier des Charrières n'ayant pas de nouvelles concernant l'amélioration de la circulation sur ladite rue, se permettent de vous demander quelles sont les intentions de votre autorité pour régler ce problème.

Depuis notre intervention du 02 décembre 2020, aucune nouvelle nous a été transmise.

Nous espérons que cette démarche aboutisse favorablement et que les vœux des 86 signataires de cette demande soient pris en considération par votre autorité.

Il nous est apparu que certains utilisateurs de cette route appréhendent de circuler sur le parcours sud de la rue des Charrières, objet de notre intervention, en effet il n'est pas aisé de faire des manœuvres pour croiser des véhicules en faisant des marches arrière, surtout à l'intersection avec la rue de l'Hôpital, un passage piéton étant utilisé par les écoliers de l'école primaire et d'autres piétons, ainsi que les véhicules circulant sur cette rue.

Nous espérons que cette démarche ait un aboutissement favorable, et que les signataires de cette demande aient le plaisir de recevoir une suite positive aux problèmes de cette rue.

En vous remerciant par avance de votre compréhension, nous vous présentons, Messieurs, notre considération distinguée.

Pour les signataires de l'objet de la demande :

Léon Stauffer

Shill

Question écrite au CC pour le Conseil général du 21 juin 2021, de Michèle Tenot Nicati, les Verts

À propos de l'usage d'acronymes dans les rapports présentés en séances de commissions et/ou de Conseil général

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames, Messieurs,

Il s'avère que nous sommes dans un monde, où la mode est de parler en acronymes, de changer l'orthographe et j'en passe, tout ceci pour soi-disant simplifier la compréhension des gens.

On a tendance à oublier parfois, que les personnes à qui on adresse un rapport ne sont pas forcément du domaine, et doivent se creuser la tête pour comprendre des abréviations qui ne sont pas courantes pour elles.

Pour donner un exemple tout bête, je ne suis pas sûre que dans cette salle la majorité des gens comprennent des abréviations telles que 1 m. end., 1 m. env., ou encore K1, P1 qui veut dire la même chose en anglais, à savoir : 1 maille à l'endroit, 1 maille à l'envers. Dans le domaine du tricot, par contre, c'est du langage tout à fait courant.

D'où la question, ou plutôt la demande, suivante : pourrait-on avoir à la fin de tout rapport, un lexique des acronymes utilisés dans le rapport en question ? cela faciliterait la compréhension de la lectrice ou du lecteur, et rendrait sa lecture plus digeste. Notons qu'une fois cette liste des acronymes créée, il suffirait de la copier ou de l'adapter en fonction des rapports. Car il serait malvenu de faire perdre du temps à leur rédactrice ou rédacteur.

D'avance, je vous saurais gré t'en tenir compte dans le futur.

En vous remerciant pour votre attention,

Michèle Tenot Nicati